

Crossject renforce ses moyens de financement et associe l'ensemble de ses actionnaires aux perspectives 2022 par l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA)

- Attribution gratuite de BSA à tous les actionnaires, pouvant entraîner un renforcement des fonds propres de l'ordre de 3,9 M€
- Emission d'un emprunt obligataire convertible de 7,5 M€ auprès d'un groupe d'investisseurs historiques

Dijon, le 15 décembre 2021 19 h30

CROSSJECT (ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ), « specialty pharma » qui développe un portefeuille de médicaments combinés innovants dédiés aux situations d'urgence, annonce avoir levé, ce jour, 7,5 M€ de financement par une émission obligataire convertible souscrite par les mêmes investisseurs qualifiés européens que les années précédentes, dont Gemmes Venture, fondateur et principal actionnaire¹, à hauteur de 1,5 M€, ainsi que la décision d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires existants, à raison d'un BSA par action détenue à la clôture de la séance du 31 décembre 2021, 20 BSA permettant d'obtenir 1 action au prix d'exercice de 3,0 €.

Patrick Alexandre, Président du Directoire, déclare : *« Par cette attribution gratuite de BSA, nous souhaitons avant tout exprimer notre gratitude envers tous nos actionnaires individuels pour leur soutien dans la phase de transformation qui a conduit Crossject à devenir une entreprise pharmaceutique. Nous voulons également les associer aux perspectives commerciales de ZENEO® que nous espérons voir se concrétiser prochainement dans le prolongement des avancées significatives communiquées récemment (validation de l'étape clef du lot clinique ZENEO® Midazolam pour le dossier de demande d'AMM, certificat de bonne pratique de fabrication délivré par l'ANSM et la réponse apportée à l'administration fédérale américaine dans le cadre de l'appel d'offre de la BARDA). Nous souhaitons saluer aussi le support sans faille de nos partenaires financiers historiques : la valorisation boursière de Crossject a progressé de 75% pendant leur accompagnement depuis février 2018, passant de 40 M€ à 70 M€. Cette levée de fonds permettra à la*

¹ Dans ce cadre, le Président du Conseil de surveillance n'a pas participé aux délibérations et au vote du Conseil sur l'autorisation des émissions.



société de poursuivre le développement pharmaceutique de ses produits et la sécurisation de l'outil industriel. »

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA au profit de tous les actionnaires de Crossject :

Le principe de cette attribution fait suite à la délégation conférée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2020 dans sa 8^{ème} résolution, à l'autorisation du Conseil de Surveillance dans sa séance du 13 décembre 2021, et à la décision du Directoire dans sa séance du 15 décembre 2021, de procéder à l'émission et à l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Le 10 janvier 2022, chaque actionnaire de Crossject recevra gratuitement un BSA par action détenue à la clôture de la séance du 31 décembre 2021. Ainsi, sur la base du capital actuel² de la Société, il serait émis 25 987 474 BSA (avant neutralisation des actions auto-détenues et sous réserve de l'application des règles légales de préservation des droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital).

Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions Crossject à compter du 12 janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022 à minuit inclus. L'exercice de 20 BSA donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle Crossject pour un prix unitaire de 3,00 euros. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA seront assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élèverait, sur la base du capital actuel³, à 1 299 374 (avant neutralisation des actions auto-détenues et sous réserve de l'application des règles légales de préservation des droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) représentant environ 5 % du capital actuel, susceptible d'entraîner un renforcement des fonds propres de l'ordre de 3,9 M€ et à 4,56 % du capital sur une base diluée (compte-tenu des instruments dilutifs existants).

Les BSA seront cotés et échangeables sur Euronext Growth. Le calendrier détaillé de l'attribution gratuite des BSA sera communiqué ultérieurement.

La Société n'a pas connaissance des intentions d'exercice de ses principaux actionnaires.

L'opération d'attribution gratuite de BSA est conseillée par Vester Finance.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Principales caractéristiques de l'émission obligataire

L'émission obligataire a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2021 et décidée par le Directoire, lors de sa séance du 15 Décembre 2021, faisant usage de la 13^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 25 juin 2021⁴.

² Sur la base d'un capital composé de 25 987 474 actions au 30 novembre 2021

³ Sur la base d'un capital composé de 25 987 474 actions au 30 novembre 2021

⁴ Avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs au sein d'une des catégories définies par la résolution.



Les obligations convertibles ont été souscrites à 92% de leur valeur nominale⁵. Elles ne porteront pas intérêts et viendront à échéance le 31 décembre 2024.

Le prix de conversion des obligations convertibles sera fonction du cours de bourse au moment de la conversion⁶. Les actions nouvelles remises sur conversion des obligations seront assimilées aux actions anciennes dès leur création.

A titre indicatif, si toutes les obligations étaient converties sur la base du cours de l'action Crossject à la clôture du 14 décembre 2021⁷, un actionnaire détenant 1,00% du capital de Crossject avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,90 % du capital sur une base non diluée et à 0,82 % du capital sur une base diluée (compte-tenu des instruments dilutifs existants⁸).

Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les obligations ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth. L'émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

L'opération a été conseillée et structurée par Vester Finance, qui est également souscripteur de l'émission obligataire.

Il est précisé que les facteurs de risques du groupe sont décrits dans le Rapport financier annuel 2020 pages 7 et 8 (disponible sur le site internet de la Société : www.crossject.com).

AVERTISSEMENT

Les présentes émissions ne font pas l'objet d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

⁵ Soit un produit net de l'emprunt obligataire de l'ordre de 7,5 M€

⁶ Le prix de conversion des obligations sera égal au montant le plus bas entre 3,30 euros et 92% d'un cours de bourse moyen pondéré de l'action Crossject précédant la notification de conversion, dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'assemblée générale.

⁷ Soit 2,82 euros

⁸ En ce compris 2 517 880 actions potentielles liées aux instruments dilutifs existants (BSA & OC1223)



Contacts :

Crossject
Patrick Alexandre
info@crossject.com

Relations investisseurs
CIC Market Solutions
Catherine Couanau +33 (0) 1 53 48 81 97
catherine.couanau@cic.fr

Relations presse
Buzz & Compagnie
Mélanie Voisard +33 (0)3 80 43 54 89
melanie.voisard@buzzetcompagnie.com
Christelle Distinguin +33 (0)3 80 43 54 89
christelle.distinguin@buzzetcompagnie.com

A propos de CROSSJECT • www.crossject.com

Crossject (Code ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ ; LEI :969500W1VTFNL2D85A65) développe et commercialisera prochainement un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence : épilepsie, overdose, choc allergique, migraine sévère, crise d'asthmes... Grâce à son système breveté d'auto-injection sans aiguille, Crossject ambitionne de devenir le leader mondial des médicaments d'urgence auto-administrés. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis 2014, et bénéficie de financements par Bpifrance notamment.